

e-Newsletter



LE MAGAZINE NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

N°25

SEPTEMBRE 2016

PORTES OUVERTES DES SPORTS LE PUBLIC AU RENDEZ- VOUS

La collectivité de Saint-Martin organise chaque année une grande journée d'information sur les activités sportives proposées sur le territoire. Pour cette nouvelle édition des Portes Ouvertes des sports, samedi 17 Septembre 2016, sur le site rénové de la salle omnisports de Galisbay, le public et les associations sportives ont répondu présent, créant une belle émulation autour de cet événement collectif.

suite en p2

LA COLLECTIVITÉ PARTICIPE AU CAMPUS OUTRE-MER 2016



RECENSEMENT DES EAUX DE BAINADE



1) LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DU MOIS



Ce rendez-vous annuel a tenu toutes ses promesses avec la participation de nombreuses associations sportives et du public venu nombreux chercher des informations et profiter des animations. Par cette initiative, la collectivité de Saint-Martin souhaite faire le lien entre les acteurs du sport local et la population. Le grand public a ainsi été sensibilisé à la pratique d'un sport, notamment les plus jeunes qui ont pu découvrir les disciplines et s'inscrire à leur sport de prédilection.

Cette année, le choix était particulièrement large allant des clubs d'arts martiaux, athlétisme, basket-ball, beach tennis, capoeira, cricket, cyclisme, danse, football, gymnastique, au motocross, natation, planches à voile, rounders, rugby, surf, tae kwon do, tennis, tir à l'arc, trail, volley-ball, windsurf, et bien d'autres.

Parmi les nouveautés de l'année, une salle omnisports flambant neuve à la disposition des clubs de sports, mais aussi un espace « Beach » spécialement créé par la collectivité tout près de la salle. Ouvert au public, cet espace a été l'occasion de s'essayer aux sports nautiques et aux sports de plage, à l'instar du paddle géant pouvant accueillir 8 personnes.



Des démonstrations sportives de beach tennis et de beach volley ont été programmées, ainsi que des animations sportives dans l'enceinte du gymnase. La conseillère territoriale Rolande Questel a représenté la collectivité lors de l'ouverture de la manifestation, elle a rappelé à combien il était bénéfique de pratiquer une activité sportive et a encouragé la jeunesse à profiter du grand choix de clubs sportifs sur l'île.

Le service Jeunesse et Sports de la Collectivité qui est à l'origine de l'organisation remercie le public et les associations partenaires pour leur participation massive à l'événement.

Newsletter numérique de la Collectivité de Saint-Martin

Directrice de la publication : Aline Hanson
Rédaction des textes et photos : service communication de la Collectivité de Saint-Martin

Copyright : Collectivité de Saint-Martin. Rue Victor Maurasse, BP 374 Marigot, 97054 Cedex.

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN !

Faire une demande par mail à nathalie.longato@com-saint-martin.fr. Par téléphone : veuillez contacter le service communication de la Collectivité au 0590 29 56 60.



La Collectivité participe au campus Outre-mer 2016



La deuxième édition du Campus Outre-mer a réuni plus de 3000 étudiants ultramarins, samedi 03 septembre 2016, dans les Jardins du ministère des Outre-mer, rue Oudinot à Paris. C'est la nouvelle Ministre des Outre-mer, Ericka Bareigts, qui a accueilli les nombreux convives.

La Maison de Saint-Martin et l'association Péllicarus ont, une nouvelle fois, mutualisé leurs moyens pour participer à cet événement, avec l'objectif commun d'apporter une aide logistique aux jeunes Saint-Martinois qui font leurs études dans l'hexagone. De nombreux échanges ont ainsi eu lieu, notamment avec les jeunes en recherche de formation ou de réponses à leurs attentes.

Une douzaine de conférences et d'ateliers se sont tenus dans les amphithéâtres du ministère, sur des thèmes aussi variés que « le marketing de soi pour mieux se vendre », « la mobilité internationale pour partir en stage » ou encore « la réalisation d'un curriculum vitae et d'une

lettre de motivation ». Deux Saint-Martinoises ont pu intervenir lors de ces conférences. Chantal Hyman, psychologue et membre de Péllicarus Toulouse, est intervenue sur le Bien-être des jeunes en Métropole. Elle a pu donner des conseils pratiques sur la façon d'appréhender la première année d'études. Milkaya Laïjah designer diplômée en 2007 en stylisme et modélisme de l'École Supérieure des Arts et Techniques de la Mode (ESMOD Paris) a présenté son parcours atypique, ses projets et son expérience en tant qu'ultramarine vivant à Paris. Elle a su insuffler de la motivation aux jeunes présents.

Cette année encore, Saint-Martin s'est distingué avec brio lors de ce campus 2016. En effet, Philippe Phillidor, diplômé de l'École de Droit à la Sorbonne (Mayor de sa promotion) et diplômé d'un master en finances obtenu à Sciences Po Paris, s'est vu décerner le prix des 3 océans. Philippe est actuellement avocat à l'école du Barreau à Paris, son parcours exemplaire et sa persévérance ont impressionné le

jury. Le jeune homme a reçu son prix des mains de la ministre Ericka Bareigts qui l'a chaleureusement félicité.

Rappelons qu'en 2015, lors de la 1ère édition, Fosta Lalanne originaire de Saint-Martin, diplômée de Sciences Po, avait été lauréate de la première édition du Campus Outre-Mer. La collectivité de Saint-Martin tient à féliciter ces étudiants méritants, qui représentent brillamment le territoire et dont le parcours exemplaire est synonyme d'espoir pour la jeunesse saint-martinoise.



Hommage aux Harkis

Dimanche 25 septembre 2016, un hommage solennel a été rendu devant le monument aux morts de la collectivité aux Harkis et autres membres des formations supplétives, en présence de la vice-présidente Ramona Connor, du sénateur Guillaume Arnell et du sous-préfet Thierry Malher, secrétaire général de la préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.



La Collectivité participe à la 21ème conférence des Présidents des RUP



La 21ème Conférence des Présidents des Régions ultra périphériques (RUP) de l'Europe s'est tenue à Funchal (Madère), du 21 au 24 septembre 2016. La Présidente Aline HANSON s'est rendue sur place pour représenter la collectivité de Saint-Martin.

Parmi les temps forts de cette conférence, la session interne des Présidents des RUP - qui s'est tenue à huis clos - a mis en exergue le renforcement de l'article 349 du Traité de fonctionnement de l'Union Européenne, grâce à la jurisprudence « Mayotte » rendue par la Cour de justice de l'Union Européenne le 15 décembre 2015. Cet arrêt rappelle le traitement différencié des RUP dans l'application du droit de l'Union. Ainsi, des mesures spécifiques adaptées aux contraintes particulières de ces régions (en particulier les surcoûts liés à l'éloignement) doivent être mises en œuvre pour accompagner le développement des 9 RUP de l'Union.

Dans son discours, la Présidente Aline HANSON a effectivement rappelé que les économies insulaires étaient souvent « isolées et fragiles », et « pourtant contraintes aux mêmes enjeux du réchauffement climatique, de la transition énergétique, ou encore de la protection de la biodiversité et des déséquilibres économiques et sociaux ».

« Ces enjeux induisent une nouvelle régulation économique et une nouvelle gouvernance. La vision politique régionale doit l'emporter sur l'obsession d'un alignement au marché communautaire qui trop souvent tord le cou à nos géographies », a-t-elle déclaré. Le Président de Madère, Miguel ALBUQUERQUE, qui présidait la Conférence, a présenté le bilan de sa présidence, ainsi que l'Accord de Constitution du Réseau RUP Energie, signé par l'ensemble des Présidents.

En marge des sessions officielles, les Présidents des RUP françaises ont été reçus par la Ministre des Outre-mer, Erika BAREIGTS. Un moment d'échanges privilégié qui a permis d'harmoniser les voix des RUP françaises et de l'Etat français, lors des sessions de travail avec la Commission européenne.



A cette occasion, les Présidents des RUP ont pris la parole pour faire valoir les difficultés et handicaps structurels de leurs territoires respectifs.

La Présidente Aline HANSON est une nouvelle fois revenue sur les défis que doit relever Saint-Martin, en insistant sur trois points essentiels :

- L'urgence de doter Saint-Martin de l'outil statistique nécessaire à sa reconnaissance en tant que région d'Europe NUTS (Nomenclature Eurostat). Cet outil indispensable lui permettra de tirer pleinement profit de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne à l'horizon 2020, grâce à l'attribution de programmes opérationnels propres et d'enveloppes réévaluées en fonction des besoins réels du territoire.
- La nécessité de doter Saint-Martin d'une préfecture de plein exercice et de déployer les moyens nécessaires

pour assurer la présence des nombreux services déconcentrés de l'Etat encore absents du territoire.

- La nécessité pour l'Etat de se donner les moyens d'assurer une mise en œuvre effective et efficace des programmes européens à Saint-Martin, notamment la mise en œuvre du Programme CTE Saint-Martin/Sint-Maarten 2014-2020, qui tarde à être lancé par manque de moyens déployés pour sa gestion.

Il n'aura fallu que quelques heures pour que la demande exprimée par la Présidente Aline HANSON quant au manque d'outils statistiques à Saint-Martin puisse trouver une première réponse en guise de promesse, dans le discours prononcé par la ministre des Outre-mer Erika BAREIGTS, lors de la session partenariale. La ministre s'est, en effet, engagée à proposer l'intégration de dispositions spécifiques dans le projet de loi « Egalité réelle Outre-mer » qui sera présenté prochainement à l'Assemblée Nationale.

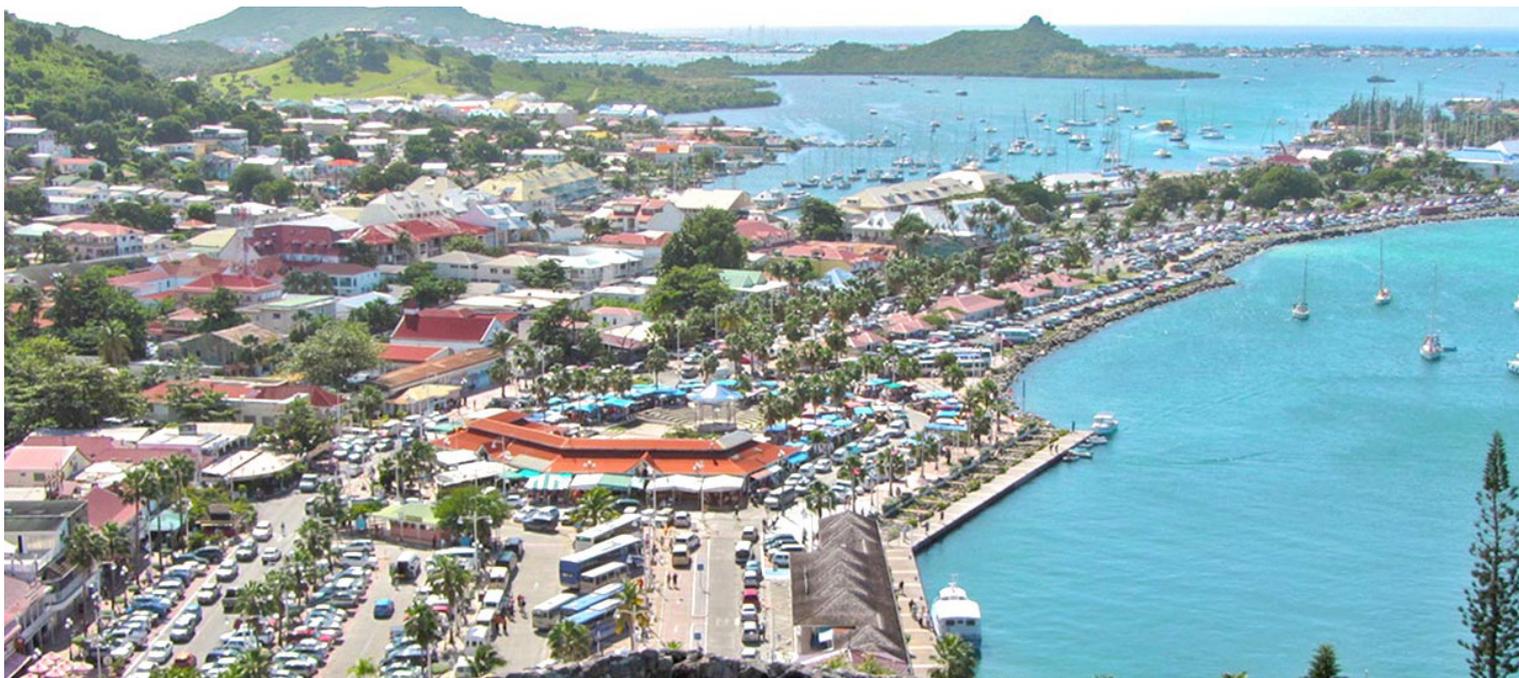
La Présidente Aline HANSON a profité de son intervention en session partenariale pour plaider en faveur « d'un partenariat renforcé, et adapté à la réalité des territoires ultramarins, pour prendre en compte les aspirations légitimes des peuples des régions ultrapériphériques. ».

La Présidente a notamment demandé que les RUP soient systématiquement impliquées dans le processus décisionnel et qu'un plan de financement de « rattrapage » pour Saint-Martin soit initié, « sans lequel l'exercice reste tout simplement impossible », a-t-elle conclu.

La Conférence s'est achevée avec la passation de la présidence, désormais assurée par la Guyane pour une durée de 12 mois.

La Collectivité lance l'appel à candidature pour l'aménagement de la baie de Marigot

C'est dans l'objectif d'aménager un quai d'accueil pour les bateaux de croisière haut de gamme afin de créer au cœur de Marigot l'attractivité économique nécessaire au développement du territoire, que la collectivité de Saint-Martin a choisi de lancer l'appel à candidature et d'avancer de façon concrète en faveur de l'aménagement de la baie de Marigot. Ce projet représentera à terme une valeur économique ajoutée pour Saint-Martin, qui doit se positionner au sein de la grande Caraïbe.



Pour pouvoir se porter candidat, les postulants doivent réunir plusieurs compétences, dont la conception, la réalisation, la maîtrise d'ouvrage de travaux maritimes et d'aménagement terrestre, et aussi le montage et la commercialisation d'opérations d'aménagement.

L'opération d'aménagement doit comprendre la réalisation d'infrastructures maritimes destinées à l'accueil de méga-yachts et de la croisière, les orientations d'aménagements imposées pour le terre-plein de spectacles, concerts) de 800 places environ intégrée à l'hôtel - Services et commerces : en accompagnement de l'hôtel de luxe mais en nombre limité afin de ne pas faire concurrence aux commerces du centre-ville.)

Tout le littoral urbain devra offrir un parcours piéton en bord de mer, depuis le terre-plein Nord jusqu'au terre-plein Sud en passant par le centre-ville. L'aménagement de la baie de Marigot est assuré par le Concessionnaire à ses risques et périls, conformément aux règles en la matière, dans une parfaite transparence technique et financière, et dans le souci d'assurer les droits et la sécurité des futurs habitants, des usagers et des tiers.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉLABORÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

Le Concessionnaire aura la mission de réaliser sous le contrôle du Concédant et en relation avec lui, l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation de l'opération sur la base du programme élaboré par le Concédant et notamment :

Réalisation d'infrastructures maritimes destinées à l'accueil de

méga-yachts et de la croisière :

- Dragage d'un chenal et des bassins croisière et plaisance
- Utilisation des matériaux de dragage pour la constitution de trois terre-pleins (nord, sud et central)
- Réalisation des infrastructures maritimes pour l'accueil de la grande plaisance, développement de l'accueil de la petite plaisance à partir notamment de la marina Fort Louis existante incluse dans le périmètre de la concession

- réalisation des ouvrages de protection maritime ;
- réalisation d'une nouvelle gare maritime située dans le bassin croisière ;
- structures d'accueil des usagers (passagers croisière, plaisanciers, équipages méga yachts).

Le Concessionnaire devra assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération avec toutes les obligations et prérogatives qui s'y rattachent, le pilotage général, la gestion de l'opération, son financement, l'exploitation des ouvrages réalisés. Dans le cadre de ce marché, le candidat devra remettre un dossier permettant à la Collectivité d'apprécier ses capacités économique et financière ainsi que technique.

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :

26 OCTOBRE 2016 À 12H00, Heure locale de Saint-Martin

Les Archives Territoriales s'adaptent malgré l'absence de climatiseur

Comme la Médiathèque, les Archives territoriales connaissent un défaut de fonctionnement du système de climatisation. Les interventions réalisées ont montré la nécessité du remplacement d'une pièce défectueuse sensible et de haute technicité qui est actuellement en cours de fabrication. Le système général de climatisation a, par ailleurs, montré des défaillances régulières ; pour trouver des solutions pérennes à ces dysfonctionnements, la collectivité a décidé d'effectuer un audit complet du système de climatisation et du système électrique du bâtiment.

MODIFICATION DES ACTIVITÉS DE MÉDIATION DES ARCHIVES TERRITORIALES

Jusqu'à nouvel ordre, les conditions n'étant pas remplies pour un bon accueil des usagers lors des conférences ou des ateliers avec les scolaires, ces activités sont différées jusqu'au rétablissement de la climatisation.

Les Journées du patrimoine (17 et 18 septembre 2016) aux Archives territoriales où des

visites guidées sont proposées pour visiter les magasins d'archives et montrer des documents exceptionnels entrés dans l'année, sont ainsi différées et un événement de ce type sera organisé ultérieurement.

OUVERTURE DE LA SALLE DE RECHERCHE : PAS DE CHANGEMENT

La salle de recherche des Archives territoriales demeure ouverte au public à ses horaires habituels, soit du lundi au vendredi de 9h à 13h.

L'impact du défaut de climatisation sur la préservation des archives conservées réside dans l'accès et la communication de certains documents. En effet, afin de préserver les archives des dégradations induites par un changement de climat dans les magasins (humidité relative et température), l'accès aux magasins est interdit pour éviter des changements brusques de conditions de conservation et contenir la montée des températures et de l'humidité relative dans l'air, facteurs de développement de moisissures dont les conséquences sont irrémé-



diabiles sur la lisibilité des archives et la tenue des supports. Jusqu'à nouvel ordre, seuls les registres d'Etat Civil sont accessibles à la communication. Les recherches généalogiques et les actes de naissance, par exemple, peuvent ainsi être consultés en salle de recherche des Archives territoriales.

NB : *Il est à noter qu'il n'y a pas de température idéale à respecter. Si des normes ont été édictées ces dernières années, il est également à retenir que ces normes sont des référentiels avec lesquels il faut composer, notamment en fonction de l'analyse chimique des papiers, des encres, du climat extérieur, des dégradations préexistantes des documents, etc. Ces normes s'appliquent d'ailleurs au climat nord européen et difficilement au climat antillais. L'humidité relative et la température idéale de conservation s'apprécient donc avec une réelle expertise et par des professionnels des archives en fonction de différents critères et en mesurant les interactions entre eux (chimiques notamment).*

Rencontre de la Présidente Aline HANSON avec le sous-préfet Thierry MAHLER

Le mardi 09 août 2016, la Présidente du conseil territorial, Madame Aline HANSON, a reçu Monsieur Thierry MAHLER, sous-préfet hors classe, nommé secrétaire général de la Préfecture de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, par décret du Président de la République du 19 juillet 2016.



Cette première rencontre a permis à la Présidente de faire un tour d'horizon complet des sujets d'actualité concernant le territoire et, aussi, d'évoquer les sujets qui lui tiennent à cœur comme la nécessité de dégager les ressources nécessaires pour donner une seconde chance aux 1 500 jeunes de 15-24 ans qui se déclarent être ni en formation, ni en emploi.

Ont été aussi évoqués l'accompagnement de la collectivité par l'Etat dans le cadre de

la mise en œuvre des mesures votées par le Conseil territorial en vue de rendre soutenable le budget consacré au financement du RSA ainsi que les multiples demandes de la collectivité visant à faire appliquer les engagements du Président de la République concernant l'allègement de la dette due à la Caisse d'allocations familiales de Guadeloupe.

Ces échanges ont montré que Saint-Martin et ses problématiques ne sont pas inconnues de Monsieur MAHLER qui, il est vrai, a occupé

le poste de chef du bureau de la vie économique, de l'emploi et de la formation de la sous-direction des politiques publiques de la Direction Générale des Outre-mer.

Il s'agit d'un véritable atout qui, combiné à ses évidentes qualités d'écoute, devrait permettre à Monsieur MAHLER de prendre rapidement toute la mesure de ses nouvelles fonctions et, espérons-le, de créer un partenariat étroit avec la collectivité dans l'intérêt de Saint-Martin

Des plateaux sportifs ouverts au public



La collectivité de Saint-Martin a le plaisir d'informer le public de la réouverture, depuis le mercredi 31 août 2016, des plateaux sportifs de Cul de Sac et de Spring à Quartier d'Orléans.

Comme ceux de Sandy Ground et Concordia, les plateaux de Cul de Sac et Spring Orléans ont été rénovés dans le cadre de la campagne de remise aux normes des infrastructures sportives publiques du territoire, lancée par la Collectivité de Saint-Martin ces deux dernières années. Ces aménagements sont cofinancés par la Collectivité de Saint-Martin et l'état, grâce au contrat de développement Etat-COM.

Les plateaux ont été entièrement repensés par la Collectivité, dans le but d'offrir au public un équipement fonctionnel et adapté aux besoins. Ils sont ouverts aux associations sportives et aux établissements scolaires dûment conventionnés, tous les jours de la semaine de 7 heures à 22 heures.

La collectivité de Saint-Martin invite le public à venir découvrir ces nouveaux équipements, et à utiliser à bon escient ces installations publiques dédiées au développement du sport et de la santé.



Trois nouveaux parcours de santé à Saint-Martin

Dans le cadre de sa politique de prévention sur les risques liés au surpoids, la Collectivité de Saint-Martin a lancé, au mois d'août dernier, la réalisation de trois parcours sportifs de santé sur le territoire, un projet piloté par le Pôle Solidarité et Familles sous l'égide de Mme Ramona Connor. Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Santé, qui a été contractualisé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), en décembre 2014.

Ces équipements publics ont vocation à lutter contre le surpoids et prévenir les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'obésité et l'hypertension artérielle, à travers une pratique sportive de proximité et de libre accès.

Au regard des enjeux et des objectifs forts de ce projet lié au sport et à la santé, la collectivité de Saint-Martin a identifié 3 sites géographiques susceptibles de répondre aux critères de fréquentation, de lisibilité et d'accès recherchés. Les sites choisis sont Galisbay/Bord de mer, Concordia/Médiathèque, ainsi que le chemin de la

Réserve Naturelle reliant Spring/Quartier d'Orléans à la plage du Galion, sur la baie de l'embouchure. Une convention a été signée avec le conservatoire du littoral et la réserve naturelle pour l'occupation de la parcelle concernée. Les travaux d'aménagement des parcours de Concordia et du Galion sont à présent achevés et sont d'ores et déjà à disposition du public. Le parcours de Galisbay/bord de mer est en cours d'installation.

Une enveloppe financière de 150 000€

a été affectée à ces réalisations par la Collectivité qui devrait recevoir une contribution exceptionnelle de 50 000€ de l'ARS, partenaire incontournable au regard des enjeux.

A terme, les parcours sportifs de santé permettront pour les publics, dès l'adolescence, de pratiquer une activité sportive (musculture, gymnastique, etc.) dans un espace naturel. Différents agrès de difficultés graduées permettront des exercices de musculture et d'étirement réalisables individuellement ou à plusieurs à mixer avec une marche ou un jogging.

DERNIERS POINTS DE CONTRÔLE AVANT LA RENTRÉE DES CLASSES

A la veille de la rentrée des classes, la Présidente Aline HANSON a fait un dernier point avec ses services, mercredi 31 août 2016, afin de s'assurer de l'avancée des derniers travaux d'entretien courant dans les établissements scolaires. La Présidente a effectué une première visite de contrôle, les 22 et 23 août derniers, et les services de la Collectivité seront à nouveau sur le terrain, jeudi 1er septembre, jour de la rentrée des enseignants.

Pour ce qui est du 1er degré, les derniers travaux de rénovation restant à réaliser dans trois écoles seront terminés avant la fin de la semaine. Le jour de la rentrée, les effectifs d'élèves attendus dans le 1er degré sont de 4520, dont 1540 maternelles.

Dans le 2nd degré, les travaux de rénovation et de sécurisation des trois collèges ont bien avancé. Certains travaux complémentaires seront cependant achevés pendant les vacances de la Toussaint. Le lycée polyvalent est en cours de remise aux normes parasismiques ; la sécurisation des lieux sera également engagée. L'effectif attendu dans le 2nd degré est d'environ 5000 élèves.

Pour ce qui est de la restauration scolaire, trois écoles bénéficient actuellement du programme de rénovation des réfectoires, engagé par la collectivité dans le cadre du contrat de développement Etat-COM pour l'ensemble des restaurants scolaires. Il s'agit des écoles Ghislaine Rogers et Elie GIBS de Grand Case et de l'école Emile CHOISY de Marigot. La première phase des travaux sera finalisée le 02 septembre 2016 sur les trois sites. L'exploitation de ces trois réfectoires durant la seconde phase de travaux sera organisée par la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires avec des mesures spécifiques



La Présidente Aline HANSON fait le point avec Thierry GOMBS, Directeur Général Adjoint du pôle de Développement Humain.

UNE ENQUÊTE SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS



Dans l'objectif de réaliser un Schéma Territorial de Déplacement (STD), dont l'enjeu est d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement sur l'ensemble du territoire pour tous les usagers, la Collectivité de Saint-Martin invite la population à s'exprimer à travers une enquête de satisfaction auprès des usagers des transports collectifs, et une enquête grand public sur les habitudes et les modes de déplacement sur le territoire.

Des enquêteurs assermentés par la Collectivité ont effectué un travail de terrain, du 12 au 26 Août 2016 pour soumettre les questionnaires à la population (cf. photos des jeunes enquêteurs ci-jointe). La collectivité distribue les questionnaires aux conseils de quartier, aux socioprofessionnels du secteur et par voie de presse.

Les personnes qui auront choisi de répondre au questionnaire écrit sont invitées à le renvoyer par courrier à l'adresse suivante : Collectivité de Saint-Martin BP 374 Marigot – 97054 Cedex Saint-Martin.

Les questionnaires dûment remplis peuvent aussi être déposés dans les urnes prévues à cet effet (des questionnaires vierges y sont aussi disponibles) :

- Hôtel de la Collectivité : Hall d'accueil du public au rez-de-chaussée
- Médiathèque territoriale : Hall d'accueil commun à la Médiathèque et aux Archives territoriales
- Centre de Loisirs de Grand-Case : Au secrétariat
- MJC de Sandy-Ground : dans le hall d'accueil
- Maison de Quartier du bourg d'Orléans : Au secrétariat

RÉPONDEZ EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA COM !

Il est aussi possible de répondre en ligne aux deux questionnaires sur le site Internet de la collectivité de Saint-Martin : www.com-saint-martin.fr (cliquer sur la page du nouveau site, puis sur la pastille « Enquête transport et déplacement »).

Pour rappel, le questionnaire bleu porte sur les modes et les choix de déplacement, il s'adresse essentiellement aux conducteurs de véhicules particuliers. Le questionnaire vert concerne le degré de satisfaction des transports en commun de personnes (bus). Il s'adresse principalement aux usagers des bus urbains.

Vos réponses permettront de définir de nouvelles perspectives en matière d'accessibilité, sur lesquelles la Collectivité de Saint-Martin pourra s'appuyer pour réaliser son schéma territorial de déplacement.

La collectivité de Saint-Martin vous invite à contribuer à cette opération d'intérêt général. Ces questionnaires sont entièrement anonymes. Fin de l'enquête : 30 septembre 2016.

Participez au recensement des eaux de baignade du 15 septembre au 15 novembre 2016 pour la saison balnéaire 2016/2017

Une nouvelle directive de l'Union européenne sur la qualité des eaux de baignade demande à tous les Etats membres d'établir une liste des eaux de baignade avant chaque saison balnéaire, afin qu'une surveillance de la qualité de ces eaux soit réalisée.

En application de l'article L1332-1 du code de la santé publique il appartient aux communes de réaliser le recensement de leurs eaux de baignade.

Dans le cadre de ce recensement, la participation du public est demandée. Toutes les informations figurent sur le site Internet de la Collectivité de Saint-Martin : www.com-saint-martin.fr



La Collectivité de Saint-Martin identifie aujourd'hui les sites de baignade suivants :

Site de baignade	Quartier	Régime de baignade
Baie Longue	Terres Basses	Baignade non surveillée
Baie aux Prunes	Terres Basses	Baignade non surveillée
Baie Rouge	Terres Basses	Baignade non surveillée
Baie <u>Nettlé</u> mer	Baie <u>Nettlé</u>	Baignade non surveillée
Baie <u>Nettlé</u> lagon	Baie <u>Nettlé</u>	Baignade non surveillée
Le Pirate	Marigot	Baignade non surveillée
<u>Galisbay</u>	<u>Galisbay</u>	Baignade non surveillée
<u>Friar's Bay</u>	<u>Friar's Bay</u>	Baignade non surveillée
<u>Grand'Case</u>	<u>Grand'Case</u>	Baignade non surveillée
Petite Plage	<u>Grand'Case</u>	Baignade non surveillée
Baie Orientale Nord	Baie Orientale	Baignade non surveillée
Baie Orientale Sud	Baie Orientale	Baignade non surveillée
Baie Embouchure Nord	Galion	Baignade non surveillée
Baie Embouchure Sud	Galion	Baignade non surveillée
Anse Marcel	Anse Marcel	Baignade non surveillée
Grandes Cayes Nord	Cul de Sac	Baignade non surveillée
Grandes Cayes Sud	Cul de Sac	Baignade non surveillée
Ilet Pinel	Pinel	Baignade non surveillée

Pour formuler vos suggestions et observations sur les lieux de baignade à retenir ou à améliorer pour la saison balnéaire 2016/2017 :

- Il vous est proposé d'inscrire vos remarques sur le registre mis à votre disposition en Collectivité, à la Direction de l'environnement et du cadre de vie (route du fort Louis).

- Vous pouvez également exprimer votre avis sur le site internet de la Collectivité : www.com-saint-martin.fr (Cliquez sur la page du nouveau site Internet – aller dans « Pratique » – « Environnement et cadre de vie ».)

La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre participation active à ce recensement sur la qualité de nos eaux de baignade.

Visite de courtoisie du Maire de Fontenay-le-Comte

Lundi 8 août 2016, le Maire de Fontenay-le-Comte en Vendée, monsieur Jean-Michel LALERE, a rendu une visite de courtoisie à la Présidente de la Collectivité, madame Aline HANSON. Très impliqué dans le développement de sa ville, monsieur LALERE a souhaité échanger avec la Présidente lors de son passage à Saint-Martin. Les deux édiles ont pu s'entretenir sur le fonctionnement respectif de leur ville et territoire, et comparer certains aspects socio-économiques.



Une formation pour les aidants familiaux des malades d'Alzheimer

Le Pôle solidarité et familles de la collectivité de Saint-Martin, en accord avec l'association France Alzheimer Guadeloupe, a fixé la formation aux aidants familiaux des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou maladies apparentées) au mois d'octobre 2016. Ainsi, les inscriptions sont toujours en cours, les nouvelles dates de la formation étant fixées au samedi 22 octobre 2016 et au samedi 29 octobre 2016.

Cette formation permet d'améliorer la compréhension de la maladie et de ses manifestations. Elle favorise par ce biais la diffusion des bonnes pratiques de soins en aidant les proches à acquérir les gestes et comportements adaptés aux situations quotidiennes.

Pour vous inscrire, vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site Internet de la collectivité : www.com-saint-martin.fr ou la retirer auprès du bureau d'accueil du pôle solidarité et familles, rue Léopold Mingau à Concordia (le nombre de places en formation est limité à 14). Merci de remettre votre Inscription dûment complétée au pôle Solidarité & Familles de la

Collectivité de Saint-Martin, avant le 10 octobre 2016.

1. A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

La formation s'adresse aux aidants familiaux qui accompagnent au jour le jour une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. L'aidant familial est confronté à une quadruple charge affective, psychologique, physique et financière. La personne malade requiert une vigilance qui progressivement mobilise l'aidant 24 heures sur 24 et qui conduit à des situations d'épuisement physique et psychologique.

2. POURQUOI UNE FORMATION ?

La collectivité de Saint-Martin, à travers le contrat local de santé, souhaite accompagner les aidants familiaux des malades d'Alzheimer (et maladies apparentées), dont le nombre augmente chaque année.

• Les aidants familiaux souhaitent acquérir



des connaissances et des savoir-faire pour accompagner les malades dans la dignité. Ils sont à la recherche de solutions pour les aider à gérer le quotidien.

- L'apport de connaissances sur les mécanismes et manifestations de la maladie pourra les aider à comprendre les comportements de leur proche (répétitions d'une phrase ou d'un geste, modifications de l'humeur).

Merci de retourner votre fiche d'inscription avant le 10-10-16 à :

COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

POLE SOLIDARITE ET FAMILLES
5, Rue Léopold Mingau,
Concordia
97150 SAINT MARTIN



Campagne d'information sur l'occupation du domaine public

Le domaine public est constitué de l'ensemble des « biens non susceptibles d'appropriation privée » : voies, trottoirs, places, jardins, espaces ouverts ou fermés affectés à une utilisation publique. A ce titre, l'occupation privative du domaine public, à titre temporaire, est soumise à autorisation préalable et doit faire l'objet d'une demande auprès des services de la Collectivité. Les contrevenants à ces règles s'exposent à une amende de la 5ème classe, décrite par l'article R 116 -2 du Code de la voirie routière :

Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe ceux qui :

1° Sans autorisation, auront empiété sur le domaine public routier ou accompli un acte portant ou de nature à porter atteinte à l'intégrité de ce domaine ou de ses dépendances, ainsi qu'à celle des ouvrages, installations, plantations établis sur ledit domaine ;

2° Auront dérobé des matériaux entreposés sur le domaine public routier et ses dépendances pour les besoins de la voirie ;

3° Sans autorisation préalable et d'une façon non conforme à la destination du domaine public routier, auront occupé tout ou partie de ce domaine ou de ses dépendances ou y auront effectué des dépôts ;

4° Auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public ;

5° En l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins

de deux mètres de la limite du domaine public routier ;

6° Sans autorisation préalable, auront exécuté un travail sur le domaine public routier ;

7° Sans autorisation, auront creusé un souterrain sous le domaine public routier.

A titre d'exemple, le montant de l'amende pour les contraventions de la 5e classe est de 1500€ au plus, montant qui peut être porté à 3000€ en cas de récidive lorsque le règlement le prévoit.

SPORT SCOLAIRE

Une rentrée en bonne et due forme !

JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

*Mercredi
14 septembre
2016*



Le sport scolaire a fait sa grande rentrée, mercredi 14 septembre 2016, dans le cadre de la journée nationale du sport scolaire, initiée par le ministère de l'Éducation nationale depuis 2010.

Le service de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, l'USEP Iles du Nord et l'UNSS, ont organisé avec la collaboration des enseignants des écoles, du service des sports de la Collectivité, du club RUGBY Union et de l' ABSM, de multiples activités sportives pour les élèves des écoles et collèges. Une participation record de 4048 élèves du 1er degré et du 2nd degré à Saint-Martin et Saint-Barthélemy traduit le succès de cette manifestation (ils étaient 2500 en 2015).

Les futurs jeux olympiques passionnent la jeunesse. Ainsi, les organisateurs ont récolté 2024 signatures d'élèves qui s'engagent pour Paris 2024, sachant que 18 écoles du 1er degré et 2 collèges se sont mobilisés pour la candidature de Paris 2024. Dans le REP+ , l'école Omer ARRONDELL a proposé des jeux pour apprendre aux enfants à coopérer, à s'entraider, et à vivre ensemble. Les élèves ont aussi réalisé des affiches en lien avec les valeurs de l'olympisme.

« Aujourd'hui, tous les élèves ont joué ensemble en prenant du plaisir. Quand je regarde l'actualité, je me dis que le sport scolaire, par les valeurs qu'il véhicule, a aussi un grand rôle à jouer dans la prévention de la violence auprès de notre jeunesse », souligne Jean-Luc ELICE, conseiller pédagogique EPS.

« Le but de cette journée du sport scolaire était de sensibiliser les jeunes sur le vivre ensemble et les valeurs de l'olympisme. On peut dire que le pari est réussi, surtout avec le tournoi de Basket-ball et la rencontre USEP-UNSS de voile et de kayak dans le cadre de la liaison école-collège. Nous avons vu de l'entraide entre les jeunes collégiens de l'UNSS et les petits écoliers de CM1-CM2 », confie Alain PANSIOT-VILLON, coordonnateur UNSS du district des Iles du Nord.

Jean-Luc ELICE, conseiller pédagogique E.P.S, remercie toutes les équipes pédagogiques et le service des sports de la collectivité pour les infrastructures et les animateurs sportifs, ainsi que les associations RUGBY Union, SXM sport pour tous et ABSM, et les parents d'élèves qui ont soutenu cette journée du sport scolaire.



RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE GUADELOUPE FORMATION



La présidente Aline HANSON a reçu, vendredi 26 août 2016, les responsables de Guadeloupe Formation, entourée de ses collaborateurs du Pôle de Développement Humain, monsieur Thierry GOMBS, Directeur Général Adjoint du Pôle, madame Mylène MA-NUEL-RATCHEL, Directrice de l'Emploi, de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle, et monsieur Thierry STEPHEN, Responsable du Service Programmation et Perspectives.

Créé par la Région Guadeloupe le 26 février 2010, Guadeloupe Formation est un établissement public administratif qui opère pour le compte de la Région en matière de service à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des salariés.

La Présidente Aline HANSON a pu s'entretenir avec monsieur Patrick DUMIRIER, Directeur Général et madame Marie-Line PARAN, Directrice du Pôle Formation, sur les missions de Guadeloupe Formation qui sont les suivantes :

- Mise en place du programme de formation selon les besoins du territoire
- Organiser et gérer les différents réseaux de formation, notamment sur la VAE (validation des acquis de l'expérience).
- Mettre en œuvre des missions sur la politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes en recherche d'emploi
- Gérer les centres de formation ainsi que les dispositifs d'hébergement
- Mener des activités de recherches, d'études, d'évaluation, de prospective et d'ingénierie pour les opérateurs de la formation professionnelle

Guadeloupe Formation assure le versement des aides régionales aux stagiaires de la formation professionnelle. Cet organisme constitue un centre de ressources pour l'ensemble des acteurs et participe à la gestion du service public de l'orientation pour la Région Guadeloupe.

Une présentation de la structure a été faite à la Collectivité de Saint-Martin qui assure les formations des demandeurs d'emploi sur son propre territoire. La Présidente et ses techniciens ont pu ainsi échanger sur le fonctionnement de cet organisme public, afin d'envisager une éventuelle collaboration dans le domaine de la formation des jeunes et des adultes.

DES ÉCHANGES FRUCTUEUX AVEC L'UNION DES PORTS DE FRANCE

La commission des Ports d'Outre-mer - édition 2016 - s'est tenue en Guadeloupe et à Saint-Martin, du 12 au 15 septembre, sous l'égide de l'Union des Ports de France (UPF). Plusieurs délégations de la Caraïbe, du Pacifique et de l'Océan Indien, ont fait le déplacement dans nos îles, pour participer à cet événement.

Mercredi 14 septembre, messieurs Jean-Marc AMPIGNY, Président du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Martinique et Bernard MAZUEL, Délégué Général de l'Union des Ports de France, accompagnés de monsieur Albéric ELLIS, Directeur Général de l'Etablissement Portuaire de Galisbay, ont été reçus en Collectivité par la Présidente Aline HANSON. Cette rencontre protocolaire a été l'occasion d'évoquer les contraintes du développement des zones portuaires françaises, dans un contexte mondial très concurrentiel.

Comme l'ont expliqué messieurs MAZUEL et AMPIGNY, lors de leurs prises de parole, l'Union des Ports de France représente les intérêts des ports de commerce et de pêche dans l'hexagone et en outre-mer. Son rôle est d'interagir auprès des instances nationales et européennes pour faire bouger les lignes et défendre les intérêts des ports français. Les domaines d'intervention s'articulent autour des questions économiques, fiscales et environnementales, avec l'objectif de pointer les problématiques et de trouver des solutions pérennes, pour permettre à ces structures de développer leurs services en toute sécurité.

De nombreux sujets sont actuellement sur la table, à l'instar des projets de fiscalisation des ports (impôt sur les sociétés et impôt foncier) consécutifs aux actions engagées par la Commission européenne à l'encontre de certains Etats exonérant les ports ; une mesure que l'Union des Ports de France a décidé de combattre, notamment parce qu'elle serait de nature à placer les ports français dans une situation de désavantage compétitif par rapport aux ports situés dans certains Etats membres non directement concernés par les actions de la Commission dans ce domaine.

Très attentive au projet de développement du port de Galisbay, qui doit se positionner dans la région Caraïbe eu égard à l'agrandissement du canal de Panama, la Présidente Aline HANSON a assuré ses interlocuteurs des efforts menés en ce sens, malgré les difficultés à trouver des subventions pour lancer ce projet.

Avant de remercier la Présidente pour son accueil, Bernard MAZUEL a tenu à rappeler « le véritable savoir-faire des ports français, qu'il faut regarder comme des outils majeurs du développement économique de leur territoire », et d'ajouter que « l'accueil des méga-yachts représente une importante manne financière pour les ports, non seulement sur la question du pouvoir d'achat des usagers de ces embarcations, mais aussi pour tous les services de ravitaillement et de maintenance qui sont nécessaires à leur entretien, et qui permettent la création de nombreuses PME dans les zones d'escale.



Clôture des demandes de subvention aux associations avant le 25 novembre 2016

Le Pôle de Développement Humain, Direction Jeunesse et Sports, Culture, Vie Associative de la Collectivité de Saint-Martin avise les associations que les dossiers de demande de subventions pour l'année 2017 sont à retirer à partir du 1er septembre 2016 et à déposer avant le 25 novembre 2016, auprès du service Vie associative, situé à l'annexe bord de mer de la collectivité, rue de la Liberté à Marigot.

Date de clôture des dépôts : le vendredi 25 novembre 2016 à 12h00. Délai de rigueur.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service au 0590 29 59 26.

Réunion des artisans taxi

La collectivité de Saint-Martin – Direction du Transport – en concertation avec l'association SMUTA, convie l'ensemble des artisans taxi de Saint-Martin à une réunion générale d'information, qui se tiendra le **jeudi 06 octobre 2016 à 17h30**, dans les locaux de la **CCISM à Concoridia**.

L'ordre du jour de cette réunion portera sur des questions d'organisation de l'activité.

Les artisans taxi sont invités à participer nombreux à cette réunion, afin de s'informer et d'échanger sur les nouveautés et divers points d'aménagement avant l'ouverture de la prochaine saison touristique.

Saint-Martin à l'heure de la Semaine Bleue, du 02 au 09 octobre 2016 !

La « Semaine nationale des retraités et personnes âgées 2016 » organisée par la Collectivité de Saint-Martin en collaboration avec l'EHPAD Bethany Home, aura lieu du 02 au 09 octobre. Le thème retenu cette année : « J'aime mon cœur, je bouge ! », fait résonance avec l'importante d'être actif à l'âge de la retraite.

Comme chaque année, des manifestations et activités de loisirs seront organisées pour divertir les personnes âgées du territoire. Messe dominicale, conférences et activités de loisir, cérémonie d'ouverture et de clôture de l'événement, rythmeront la semaine bleue. Ces activités seront organisées en partenariat avec les associations et conseils de quartier. **Venez nombreux !**

Les scolaires sensibilisés au tri des déchets

La Collectivité de Saint-Martin et sa direction de l'Environnement et du Cadre de vie vous informent qu'il a été distribué à l'ensemble des établissements scolaires élémentaires et secondaires de Saint-Martin, des bacs de tri sélectif, dans le but de sensibiliser les élèves au respect de l'environnement par le tri et le recyclage de nos déchets. Ces bacs sont à usage exclusif du tri sélectif et ne sont en aucun cas des collecteurs de déchets ménagers. Merci aux directeurs des établissements scolaires, à l'ensemble du corps enseignant et aux employés des écoles, de veiller à ce que tout un chacun prenne soin de ce matériel et que sa bonne utilisation soit respectée par les élèves.

La collectivité de Saint-Martin compte sur votre coopération pour que cette initiative puisse porter ses fruits et sensibiliser la jeunesse à la protection de notre environnement.

Le RSMA a recruté à Saint-Martin, du 05 au 08 septembre 2016

Le RSMA a organisé des sessions d'information collective et de recrutement, du lundi 05 au jeudi 8 septembre 2016, à Saint-Martin, en partenariat avec le service Accueil, Information, Orientation (AIO) de la collectivité, situé dans le bâtiment Evelynna Halley, à Marigot. Une réunion d'information s'est tenue le lundi 05 septembre, de 10h30 à 12h, au service AIO.

La collectivité de Saint-Martin invite les 18-26 ans intéressés pour une formation militaire à se rapprocher du service AIO, en contactant sa responsable Corine Pineau au 0590 27 94 81.

Le conseil territorial encourage Tamillia Chance

« J'adresse toutes mes félicitations à la jeune chanteuse Tamillia CHANCE, qui participe avec brio depuis samedi 17 septembre 2016 à l'émission THE VOICE KIDS 3, diffusée sur la chaîne française TF1, dont le concept est de chercher la plus belle voix de France. C'est une fierté pour notre population de voir une jeune artiste originaire de Saint-Martin représenter son territoire dans une émission aussi populaire en Europe. C'est une très belle opportunité d'exposition pour Tamillia qui peut donner libre cours à son talent, et par la même occasion représenter toute une communauté en donnant un bel exemple à la jeunesse saint-martinoise.

Au nom du conseil territorial de Saint-Martin, je lui souhaite de vivre une très belle expérience et je lui adresse tous mes encouragements pour aller le plus loin possible dans cette aventure artistique. »

Présidente Aline HANSON

Pour le conseil territorial de Saint-Martin

Construction de trottoirs à Quartier d'Orléans

La collectivité de Saint-Martin informe la population qu'il est procédé, à compter du lundi 12 septembre 2016, à la réalisation de trottoirs dans le secteur de quartier d'Orléans, aux abords de la Nationale 7, pour la sécurité des piétons.

La zone de travaux sera située entre le croisement de la route de Coralita et le virage de la frontière à Belle Plaine. Les travaux se dérouleront sur une durée de 4 semaines.

La collectivité invite les automobilistes à rouler prudemment à proximité des travaux et s'excuse auprès des riverains de la gêne occasionnée par cette réalisation d'utilité publique.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter la direction des routes et des bâtiments au 0590 52 27 30.

L'enlèvement gratuit des carcasses automobiles se poursuit

La direction de l'Environnement et du Cadre de vie de la Collectivité de Saint-Martin rappelle à la population que l'enlèvement des carcasses de véhicule et autres encombrants métalliques, sur la voie publique, est toujours opérationnel.

L'opération a débuté le 1er avril 2016 et se poursuit jusqu'à nouvel ordre. Un ramassage gratuit des épaves est offert à tout propriétaire désirant se débarrasser d'un véhicule hors usage. Il est précisé que l'enlèvement des véhicules hors d'usage concerne exclusivement le domaine public de la collectivité, il ne peut avoir lieu dans les copropriétés et les garages privés. A terme, les véhicules stationnés sur la voie publique considérés comme véhicules hors usages (VHU) ou en état d'abandon seront enlevés par la Collectivité.

La collectivité de Saint-Martin encourage la population à profiter de ce service public gratuit et rappelle que l'enlèvement des carcasses de voiture est un geste citoyen qui participe à la mise en valeur de notre environnement et permet de lutter efficacement contre les virus transmis par le moustique.

Pour tout contact : Direction de l'Environnement et du Cadre de vie, pôle développement Durable, route du fort Louis : 0590 52 27 30

Respect de la zone bleue de stationnement

La collectivité de Saint-Martin rappelle aux usagers que le stationnement dans le centre-ville de Marigot est régi par une zone bleue, du lundi au samedi de 8h à 18h. Le but de la zone bleue est de faciliter la rotation des véhicules et le partage des places de stationnement dans le centre-ville. La zone bleue concerne tout le périmètre du centre-ville de Marigot et s'étend jusqu'aux contours extérieurs de la ville, de part et d'autre du Boulevard de France.

Panneau P : La zone bleue est matérialisée par un marquage au sol de couleur bleue et par l'installation de panneaux de signalisation aux

entrées et sorties de la zone.

Panneau Handicapé ou Places Réservées

: Les places privées de stationnement et les places de parking réservées (places handicapées, zones de livraison, et places réservées aux bailleurs de fonds) ne sont pas assujetties au stationnement à durée limitée de la zone bleue.

Les disques de stationnement en zone bleue (1h30 autorisée) sont mis à disposition du public à l'hôtel de la Collectivité à Marigot, ou auprès de la police territoriale à Marigot et Grand Case. L'absence de disque de stationnement en zone bleue constitue une infraction passible d'une amende forfaitaire de 17€ et de l'enlèvement du véhicule par la fourrière pour stationnement interdit. La police territoriale est chargée de faire

respecter l'arrêté en vigueur (n°1034-2016).

STATIONNER EN PÉRIPHÉRIE DE LA ZONE BLEUE

Les parkings de Bellevue, Morne Rond (entre Marigot et Sandy Ground) et Galisbay sur le front de mer, peuvent être utilisés par les automobilistes pour stationner leur véhicule à l'extérieur de la zone bleue. Le parking de Galisbay est desservi par une navette gratuite entre 7h et 19h, du lundi au vendredi.

La Collectivité de Saint-Martin vous remercie de votre participation active à la réussite de ce dispositif de réglementation du stationnement.

LE RESPECT DE LA ZONE BLEUE EST UN GESTE CIVIQUE ET CITOYEN.

Les lignes de transport scolaire

La Collectivité de Saint-Martin informe la population que dans le cadre de la rentrée scolaire de septembre 2016, le transport scolaire des élèves a été organisé selon les itinéraires suivants :

DANS LE 2ND DEGRÉ

CIRCUIT : Marigot (Stade J.L Vanterpool) - Hameau du Pont - Agrément - Morne Valois - Friar's bay - Cripple Gate - Colombier - Rambaud - Morne O'Reilly - la Savane - Grand-Case - Hope Estate.

LIGNE 1 : Marigot → Collège II SOUALIGA

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 07H00	Retour : 16H40
Mercredi	Aller : 07H00	Retour : 12H40

CIRCUIT : Baie Orientale - Mont Vernon 2 - Chevise

LIGNE 2 : Baie Orientale → Collège II SOUALIGA

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 07H00	Retour : 16H40
Mercredi	Aller : 07H00	Retour : 12H40

CIRCUIT : Belle Plaine - Route de Coralita - Oyster Pond - Avenue du lagon - Rue de la fribuste - Baie Orientale - Cul de Sac - Grand Case - Morne O'Reilly - Rambaud Colombier - Friar's Bay - Morne Valois

LIGNE 3 : Belle Plaine → Collège Mont des Accords (SEGPA)

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 06H00	Retour : 16H40
Mercredi	Aller : 06H00	Retour : 12H40

CIRCUIT : Belle Plaine - Route de Coralita - Oyster Pond - Avenue du lagon - Rue de la fribuste - Baie Orientale - Cul de sac - Hope State - Aéroport de Grand Case - Grand Case Bourg - La savane - Rambaud - Colombier - Friar's Bay - Morne Valois

LIGNE 4 : Belle Plaine → Lycée Professionnel de Marigot

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 06H00	Retour : 17H10
Mercredi	Aller : 06H00	Retour : 12H40

CIRCUIT : Belle Plaine - Route de Coralita - Oyster Pond - Avenue du lagon - Rue de la fribuste - Baie Orientale - Cul de Sac - Hope Estate - Aéroport de Grand case.

LIGNE 5 : Belle Plaine → Cité Scolaire Robert WEINUM

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 07H00	Retour : 17H10
Mercredi	Aller : 07H00	Retour : 12H40

CIRCUIT : Spring (Lycée de Marigot) - Rue François Hunt - Rue Nana Clark - Agrément - Morne Valois - Friar's Bay - Cripple Gate - Colombier - Rambaud - Saint-Louis - Morne O'Reilly - La Savane

LIGNE 6 : Spring → Cité Scolaire Robert WEINUM

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 06H00	Retour : 17H10
Mercredi	Aller : 06H00	Retour : 12H40

CIRCUIT : Baie-Nettlé - Sandy Ground - Low Town - Bellevue - Rue De Hollande - Marigot (Howell Center)

LIGNE 7 : Baie Nettlé → Cité Scolaire Robert WEINUM

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 06H00	Retour : 17H10
Mercredi	Aller : 06H00	Retour : 12H40

DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

CIRCUIT : Colombier - Friar's Bay - Cripple Gate - Morne Valois / Agrément - Spring - Concordia - Marigot

LIGNE 8 : Colombier → Primaire Marigot

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 07H00	Retour : 15H10
Mercredi	Aller : 07H00	Retour : 11H10

CIRCUIT : Rambaud - Pic Paradis - Morne O'reilly - La Savane - Grand Case

LIGNE 9 : Rambaud → Ecole Elémentaire Elie Gibs

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 07H30	Retour : 15H10
Mercredi	Aller : 07H30	Retour : 11H10

CIRCUIT : Chevise - Cul De Sac - Grand Case

LIGNE 10 : Chevise → Cul de Sac et Primaire Elie Gibs

HORAIRE ET JOURS DES ROTATIONS :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Aller : 07H30	Retour : 15H10
Mercredi	Aller : 07H30	Retour : 11H10

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

1. Initiation aux nouvelles technologies
2. Activités physiques et sportives
3. Activités de lecture et culturelle en BCD
4. Activités manuelles et artistiques
5. Audio visuel Multimédia
6. Etudes Surveillées
7. Jeux divers
8. Musique et chant
9. Jeux de société
10. Danse
11. Activités autour de l'alimentation

Les activités sont élaborées en cohérence avec les âges des enfants et le cycle de l'école, et tiennent compte de la situation et du projet de chaque école.

All the activities are done in accordance with the age of the children and the cycle of the school, and also with the schools projects.

Service Péri et Extrascolaire

Annexe de la CTOS
Ancienne école maternelle Evelina Halley
Marigot 97150 SAINT-MARTIN
Tel : 0590 27 94 84 / 0690 88 20 15
Télécopie : 0590 29 51 46

Vacances scolaires

« Rentrée scolaire » : vendredi 02 septembre 2016 »

Toussaint	: du vendredi 21 octobre 2016 au jeudi 03 novembre 2016
Noël	: du mercredi 21 décembre 2016 au jeudi 05 janvier 2017
Carnaval	: du vendredi 17 février 2017 au lundi 06 mars 2017
Mi carême	: jeudi 23 mars 2017
Pâques	: du vendredi 07 avril 2017 au lundi 24 avril 2017
Mai	: du vendredi 26 mai 2017

Abolition de l'esclavage : samedi 27 mai 2017

Début des grandes vacances : le jeudi 06 juillet 2017



Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires
Service Péri et Extrascolaire



Du 02 septembre 2016 au 06 juillet 2017



Les accueils périscolaires sont ouverts à tous les enfants inscrits dans les écoles publiques du territoire



LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2016 - 2017

Programme / Planning

SEPTEMBRE	Début des activités périscolaires 20 et 21 Journées du patrimoine
OCTOBRE	le 7 Journée mondiale du handicap 11 au 16 La semaine du goût Accueils de loisirs des vacances de la Toussaint Du 24 au 31 octobre 2016
NOVEMBRE	Le 11 Saint-Martin's Day 19 au 20 Semaine des droits de l'enfant 23 au 27 Semaine de la science
DECEMBRE	Le 1 ^{er} La journée de lutte contre le SIDA 7 au 18 La caravane de Noël
JANVIER	4 au 8 Semaine de la paix Le 18 Rencontre sportive USEP CTOS (C1 23)
FEBVRIER	Le 21 La journée internationale de la langue Miss pitchounette / Miss mini reine Parade du carnaval
MARS	13 au 17 Semaine des mathématiques Le 20 La journée autour du conte Le 21 La journée mondiale de la poésie Le 22 Journée mondiale de l'eau
AVRIL	Accueils de loisirs des vacances de pâques Du 07 avril au 24 avril 2017
MAI	6 La journée mondiale du coloriage 20 Journée européenne de la mer 27 Commémoration : abolition de l'esclavage Fin mai Fête des mères et des pères
JUIN	Rencontres sportives USEP CTOS (C1/23) Le 21 Fête de la musique
JUILLET	Accueils de loisirs des vacances de juillet 2017

Dans le cadre du périscolaire, des activités sportives, culturelles et artistiques sont proposées à vos enfants.

Les inscriptions sont assurées par le service inscription de la CTOS situé à l'annexe, ancienne école maternelle Evelina Halley à Marigot.

Les frais sont de 10€ (dix euros) par enfant et par année scolaire, arrêtés par décision du Conseil d'Administration de la CTOS. Les règlements se font auprès des régies.

Pièces à fournir

Copie du carnet de vaccination
Assurance en responsabilité civile



Les accueils du matin

- Site 1 : Aline Hanson / Jérôme Beaupère
- Site 2 : Nina Duverly / Emile Choisy
- Site 3 : Evelina Halley
- Site 4 : Elie Gibs / Ghislaine Rogers
- Site 5 : Emile Larmonie
- Site 6 : Clair Saint-Maximin/ Jean Anselme
- Site 7 : Elian Clarke

L'emploi du temps des TAP

Jours	Matin	Midi	Soir
Lundi	7h00 / 7h50	11h30 / 13h05	15h00 / 17h00
Mardi	7h00 / 7h50	11h30 / 13h05	15h00 / 17h00
Mercredi	7h00 / 7h50		
Jeudi	7h00 / 7h50	11h30 / 13h05	15h00 / 17h00
Vendredi	7h00 / 7h50	11h30 / 13h05	15h00 / 17h00



Within the framework of the extracurricular program; sports, cultural and artistic activities are being proposed to your children.

Registrations are taking place at the registrar's office located at CTOS second office, at former Evelina Halley Kindergarten in Marigot.

As per a decision taken by the board of CTOS, the inscription fee is € 10 (ten euros) per child per school year. Installments can be paid at the receiver's office.

Necessary documents :

Copy of the vaccination book
Certificate of liability insurance



For more information,

Please contact the service for Extracurricular and After School Activities

Located at the CTOS second office
At the Evelina Halley Kindergarten in Marigot
Tel : 0590 27 94 84 / 0690 88 20 15

LA SEMAINE Bleue

SEMAINE NATIONALE DES RETRAITÉS
ET DES PERSONNES ÂGÉES

PROGRAMME OCTOBRE 2016

DIMANCHE 02 OCTOBRE

09h00 : Messe Dominicale — *Eglise Catholique de Grand Case*

LUNDI 03 OCTOBRE

11h00 : Cérémonie d'ouverture de la Semaine Nationale
des Personnes Âgées — *EHPAD Bethany Home*

MARDI 04 OCTOBRE

16h30 : Rencontre entre les familles des résidents et les
familles du SSIAD — *EHPAD Bethany Home*

17h30 : Conférence « Bien préparer sa retraite » avec la
participation de la CGSS et du Conseil de Quartier n°4
— *CCISM*

MERCREDI 05 OCTOBRE

09h30 : Stand d'information sur la cure thermale et les
aides aux personnes âgées — *Hôtel de la Collectivité*

17h00 : ZUMBA intergénérationnelle en plein air
— *Kiosque du Front de Mer*

JEUDI 06 OCTOBRE

08h30 : Petit-déjeuner avec les résidents et le personnel
de l'EHPAD — *Hôtel Le Beach, Marigot*

SAMEDI 08 OCTOBRE

11h00 : Animations et jeux organisés par l'Association
Rambaud St. Louis — *Au Friar's Bay Beach Café*

DIMANCHE 09 OCTOBRE

11h30 : Déjeuner de clôture et Animation Musicale
— *MJC De Sandy-Ground*



J'AIME MON COEUR JE BOUGE!

Photo: Mme BARRY Docile, du Conseil de Quartier N°05



EHPAD "BETHANY HOME" S.S.J.A.D Claire ARRONDELL
15, route du Grand Saint-Martin - Galtsbay
Tél: 05.90.87.84.02 Fax: 05.90.87.15.68

Pôle Solidarité et Familles | Direction de l'autonomie et des personnes
5, rue Paul Mingau - Concordia • Tel: 05.90.29 13 10 Fax: 05.90.87.00.63
©2015 All rights reserved - COM de Saint-Martin. Tous droits réservés - COM de Saint-Martin.
Art Direction/Direction Artistique: Kevin BALLY Design- www.ballydesigns.com